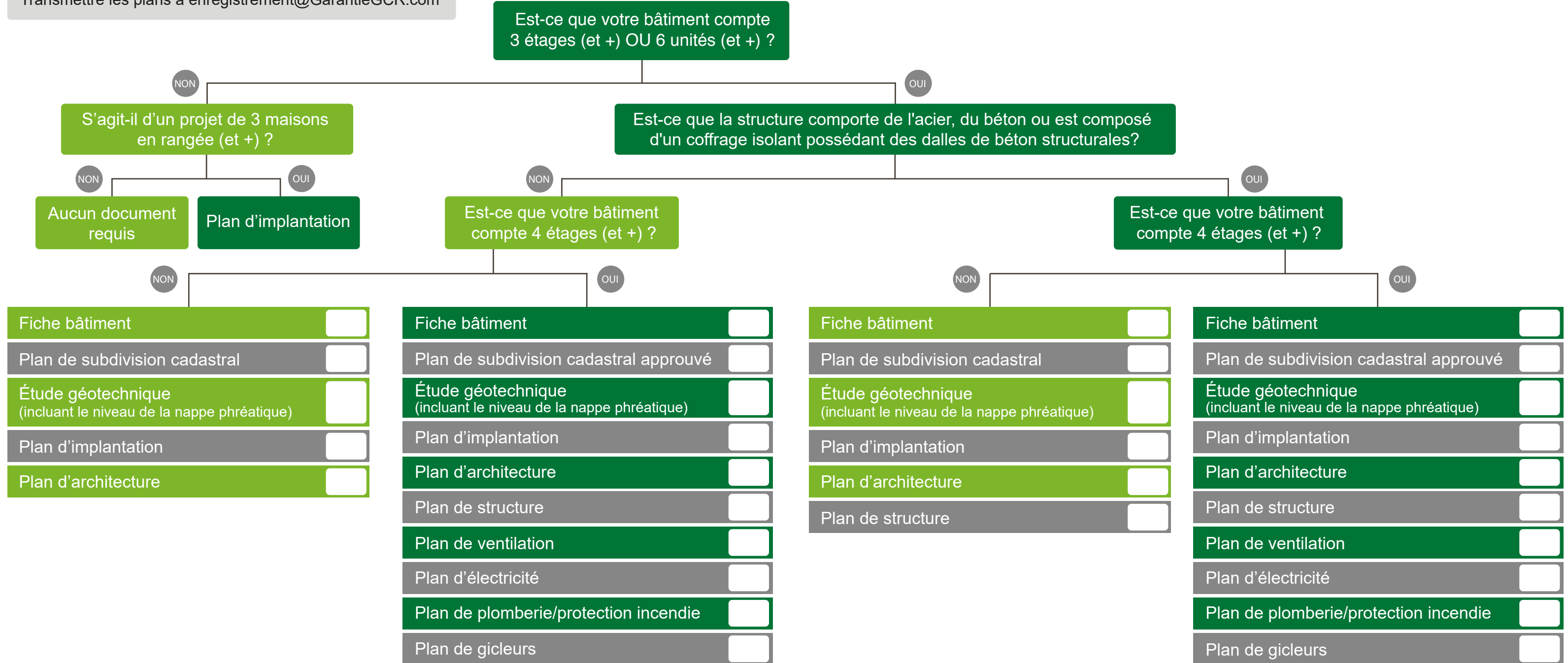


Documents nécessaires à l'enregistrement de vos projets

Transmettre les plans à enregistrement@GarantieGCR.com



Avant de soumettre, vérifiez :

Est-ce que les plans sont "pour construction" ?

Est-ce que les plans sont signés avec sceau ?

La soumission de tous les dossiers requis nous permet de commencer l'inspection en plan, et de déceler des anomalies au moment opportun.



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Garantie de construction résidentielle

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3N2

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Info@GarantieGCR.com
GarantieGCR.com